

OFFRE DE FERME A TRANSMETTRE

Mallemort, Bouches du Rhône

Après près de 30 ans d'activité, M. FERREINT, reconnu dans la production d'asperges haut de gamme sur la commune de Mallemort recherche repreneur pour transmission partielle ou totale de son exploitation dans le cadre de son départ à la retraite. L'enjeu principal est de pérenniser l'atelier asperges, cœur historique et économique de la ferme, avec son réseau commercial établi et son savoir-faire technique spécifique.



Présentation de la ferme à transmettre

M. FERREINT s'est installé en 1996 sur la commune de Mallemort, à la suite d'une expérience en tant que chef de cultures. Son installation s'est faite progressivement : dans un premier temps, les terres ont été exploitées en fermage, avant qu'il n'en acquière une partie afin de sécuriser et consolider durablement l'exploitation.

Forme juridique et organisation de la main d'œuvre

La structure juridique est celle d'une **entreprise individuelle**. L'exploitation emploie une salariée à temps plein ainsi que trois travailleurs saisonniers sous contrat OFII, présents chaque année.

Situation foncière

Aujourd'hui, la ferme s'étend sur 30 hectares consacrés aux cultures légumières et semencières. Parmi ces surfaces, **10 hectares sont en propriété**, tandis que les 20 hectares restants sont exploités en fermage auprès de sept propriétaires distincts, dont la SNCF. Les loyers sont fixés conformément à l'arrêté préfectoral encadrant les baux ruraux.

Système de production et matériel

Le système de production repose sur la **culture d'asperges** conduites en rotation longue avec des petits pois et des pois chiches, ainsi que sur un atelier de **production de semences**. L'exploitation dispose d'un parc matériel conséquent comprenant trois tracteurs avec leurs outils d'attelage, une moissonneuse-batteuse ainsi qu'une calibreuse à asperges. **Un bâtiment de 300m²** est loué pour le stockage du matériel agricole.

Accès à l'eau

L'irrigation est sécurisée par le réseau communal (ruisseau et canalisation enterrée basse pression), complété par des équipements en goutte-à-goutte et en aspersion.

Ancrage territorial et reconnaissance

La ferme est pleinement intégrée dans son territoire, notamment par son engagement au sein du réseau DEPHY, dédié à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et par sa reconnaissance auprès du Collège Culinaire de France et du Tour des Terroirs.



ATELIER ASPERGES: principal atelier à transmettre



La production d'asperges constitue le cœur d'activité de l'exploitation. Depuis près de trente ans, l'exploitant a développé un savoir-faire spécifique lui permettant de proposer des asperges haut de gamme, destinées à une clientèle ciblée et exigeante.

- 2.5 Ha dont 1 Ha de tunnel
- La production d'asperge se fait en rotation longue avec des petits pois caviar (plein champ et tunnel) et pois chiche (que pour le plein champ)
- Les récoltes sont échelonnées dans les serres
- Un circuit de commercialisation solide:
 - Réseau de 80 à 100 restaurateurs gastronomiques partout en France
 - 3 primeurs fidèles
 - vente directe (marché de producteur et à la ferme) représente environs 10% du chiffre d'affaire
- Un savoir faire reconnu dans son milieu



ATELIER PRODUCTION DE SEMENCES: Maïs, Tournesol et Sorgho



En complément de la production d'asperges, l'exploitation produit aussi des cultures semencières dans le cadre d'un contrat avec une coopérative. Le contrat est conclu en début de saison sur la surface, ce qui permet de garantir la commercialisation pour toute la production.

- Environ 20 ha (maïs, tournesol, sorgho)
- Contrat annuel sécurisé avec coopérative
- Production intégralement contractualisée en début de saison



Conditions de reprise

Les modalités de reprise

- Sont concernés dans la transmission les cultures en cours (les asperges étant des cultures pérennes) ainsi que le matériel, les contrats de commercialisation et les baux ruraux.
- Un fonds agricole a été évalué sur la totalité de l'outil de production (il est disponible sur demande)
- La reprise peut toutefois porter uniquement sur une partie de celui-ci. Le cédant accorde une importance particulière à la transmission de l'atelier asperges / petits pois caviar / pois chiches, ainsi que du matériel spécifique associé.
- Les terres seraient transmises principalement par le biais de baux ruraux (dans un premier temps) :
 - pour les parcelles actuellement en propriété, via un fermage consenti par le cédant,
 - pour les autres parcelles, par la poursuite ou la reconduction des baux avec les propriétaires en place.
- Un bâtiment agricole loué (300 m²) + possibilité de hangar complémentaire
- Le logement du cédant n'est pas intégré dans la transmission. Toutefois, l'un des propriétaires pourrait proposer un logement à la location si nécessaire pour le repreneur. Il s'agit d'une maison présente sur l'une des parcelles.
- Le cédant est ouvert à ce que la transition se fasse progressivement avec son accompagnement, si le repreneur le souhaite.

- Le repreneur souhaite arrêter son activité d'ici la fin de l'année. La transmission est donc souhaitée courant 2026.

Profil recherché

Toute personne, porteur de projet ou agriculteur déjà installé, ayant un intérêt pour la culture de l'asperge et un goût pour la commercialisation auprès des restaurateurs. L'activité peut être portée soit comme production principale ou venir diversifier des productions déjà installées.

Calendrier indicatif

- Fin février: diffusion de l'annonce
- Mars- Avril: Manifestation d'intérêt auprès du contact ci-dessous
- Avril : Visite collective de la ferme à transmettre (la date sera fixée conjointement avec les personnes ayant manifesté leur intérêt)
- Juin: Transmission souhaitée en Juin

Renseignements

Carmen ARNAUD (ADEAR 13)

carnaud@adear13.org

04 90 55 17 86 / 07 49 72 37 04